

Conclusions du Commissaire Enquêteur

Dossier N° E22000012 / 97

ENQUETE PUBLIQUE

Concernant la demande d'autorisation d'occuper temporairement le domaine public maritime, dans le cadre de l'installation et l'atterrage d'un câble sous marin de télécommunication pour le haut débit reliant Terre de Bas et Terre de Haut

Arrêté SG/BCI du préfet de la GUADELOUPE en date du
02 février 2023

Enquête conduite du 06 mars au 05 avril 2023

Le Commissaire Enquêteur :

Philippe Bleuzé

SOMMAIRE

Document 1 : RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

1/ Généralités

- 1.1/ Objet de l'enquête
- 1.2/ Cadre juridique
- 1.3/ Objet de la demande
- 1.4/ Composition du dossier présenté à l'enquête publique

2/ Déroulement de l'enquête

- 2.1/ Modalités de l'enquête publique
- 2.2/ Evénements préalables à l'ouverture de l'enquête
- 2.3/ Affichage et information du public
- 2.4/ Registre de l'enquête publique
- 2.5/ Déroulement de l'Enquête Publique
- 2.6/ Notification du Procès-Verbal

3/ Analyse des observations recueillies

- 3.1/ Relation comptable des observations
- 3.2/ Analyse synthétique des observations
- 3.3/ Avis du Conseil Municipal

4/ Correspondances avec le demandeur

- 4.1/ Questions et remarques émises par le Commissaire Enquêteur
- 4.2/ Réponses du demandeur

5/ Annexes

- Affichage de l'avis d'Enquête Publique
- Publications de l'avis d'Enquête Publique
- PV d'Enquête Publique transmise au porteur de projet

Document 2 : CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

I/ Rappel

II/ Conclusions du Commissaire Enquêteur

I/ RAPPEL

Objet de l'enquête :	Demande d'autorisation d'occuper temporairement le domaine public maritime, dans le cadre de l'installation et l'atterrage d'un câble sous marin de télécommunication pour le haut débit reliant Terre de Bas et Terre de Haut
Arrêté d'ouverture d'enquête :	SG/BCI du 02 Février 2023 par M. le Préfet de la Guadeloupe.
Demandeur :	Société Guadeloupe Digital
Durée de l'enquête :	1 mois
Date d'ouverture :	06 mars 2023
Date de clôture :	05 avril 2023
Commissaire Enquêteur :	Philippe Bleuzé
Siège de l'enquête :	Mairie de Terre de Haut
Date de réception du public :	<u>Mairie de Terre de Haut</u> - Lundi 06 mars 2023 de 9 h à 12 h - Mercredi 05 avril 2023 de 9 h à 12 h <u>Mairie de Terre de Bas</u> - Lundi 13 mars 2023 de 9 h à 12 h - Vendredi 31 mars 2023 de 9 h à 12 h

Analyse des observations recueillies au cours de l'Enquête Publique

Aucune observation n'a été portée au registre d'Enquête Publique.

Aucun courrier n'a été reçu par le commissaire enquêteur.

La Mairie de Terre de Bas a formalisé son avis favorable par une délibération spécifique.

II/ CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

A l'issue de l'enquête publique, le projet d'occuper temporairement le domaine public maritime, dans le cadre de l'installation et l'atterrage d'un câble sous marin de télécommunication pour le haut débit reliant Terre de Bas et Terre de Haut ne soulève aucune opposition de la part de la population.

Aucune observation n'a été recueillie lors de l'Enquête Publique, sans aucune visite lors des permanences.

L'avis du Commissaire Enquêteur est motivé par les éléments suivants :

- 1/ L'accès au haut débit pour l'ensemble des habitants de la Guadeloupe est une priorité régionale.
- 2/ La double insularité des Saintes rend la mise en place de câbles sous marin obligatoire.
- 3/ Le procédé et le tracé proposé ne génère aucun impact de long terme et des impacts de chantier modérés et pris en compte afin de les réduire au maximum.
- 4/ La population n'indique aucune opposition au projet.

Pour ces raisons, le Commissaire Enquêteur se déclare **Favorable**, à la demande d'autorisation d'occuper temporairement le domaine public maritime, dans le cadre de l'installation et l'atterrage d'un câble sous marin de télécommunication pour le haut débit reliant Terre de Bas et Terre de Haut

Telles sont les conclusions du Commissaire Enquêteur,

A Gosier, le 30 avril 2023.

Philippe Bleuzé

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'P. Bleuzé', with a long horizontal stroke underneath.